

Date de l'arrêté : 05/05/2025	République Française Département : NORD Arrondissement : Cambrai BANTEUX - Commune
Objet : Autorisation à titre exceptionnel l'ouverture de débits de boissons temporaires lors de la brocante le dimanche 08 juin 2025	

ARRÊTÉ
N° AR_010_2025

portant Autorisation à titre exceptionnel l'ouverture de débits de boissons temporaires lors de la brocante le dimanche 08 juin 2025

Le maire de Banteux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'article 18 de la Loi de Finances pour 2001 parue au JO du 31 décembre 2000,

VU l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ,

VU la demande du 05/05/2025 formulée par Mme Christiane LEFEBVRE, présidente de l'Association Banteux Tonic Festif de Banteux à l'occasion de la brocante du 08 juin 2025;

ARRETE:

Article 1 : Mme Christiane LEFEBVRE, présidente de l'Association Banteux Tonic Festif de Banteux est autorisée à vendre des boissons des groupes un et trois (Les boissons du troisième groupe regroupent les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.) à l'occasion de la brocante qui se déroulera Rue du milieu le dimanche 08 juin 2025 de 6h00 à 19h00.

Article 2 : Cette autorisation est limitée à l'année 2025.

Article 3 : Mme le Maire de Banteux est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M le major de la Brigade de la Gendarmerie de Marcoing

- Mme Christiane LEFEBVRE, présidente de l'Association Banteux Tonic Festif de Banteux

Fait à Banteux

Le 05 mai 2025,

Le Maire, Bernadette GODET MENTION



Fait à BANTEUX, le 05 mai 2025

